Image not found or type unknown

Zone glissante dans un lieu public

Par **regent**, le **03/02/2009** à **18:11**

en date du 11/12/2008 j 'ai glissé en sortant de la poste . Des travaux de réaménagement ont été effcectués,Le revêtement du sol (carrelage extèrieur)ne correspond pas aux normes réservées pour une zone d'accès réservée au public .
Par temps pluvieux ,le sol devient glissant par manque de protection anti-dérapante . Je voudrais connaître les normes et les décrets si rapportant afin d'entamer une procédure auprès de l'établissement.
MERCI

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés